

MODE D'EMPLOI ADHESION 2025.

Remplir le plus lisiblement possible les renseignements relatifs à votre identité en apportant une attention toute particulière à votre adresse mail (points et tirets).

- Cotisations syndicales : il s'agit des cotisations apicoles de votre Syndicat et du Syndicat national d'apiculture le montant est fixé à 29 € sans changement par rapport à 2024.

- Abeille de France : pour 2025 le montant de l'abonnement à notre revue qui paraît 11 fois par an est de 29€, si vous ne souhaitez pas y souscrire il suffit de rayer la somme.

- Abeille de France version numérique le montant est fixé à 19 € pur 11 numéros, si vous ne souhaitez pas y souscrire il suffit de rayer la somme.

Option 1 et option 2 : attention le choix entre ces deux options est indivisible c'est soit l'une ou l'autre mais jamais les deux.

- OPTION 1 : cette option comprend :

+ La prise en charge par le SNA de la couverture assurance en responsabilité civile apicole- Défense pénale et recours à hauteur du nombre de ruches que vous avez déclaré sur le portail télérucher (déclaration obligatoire).

Délivrance d'une attestation sur demande de l'adhérent.

+La prise en charge par le SNA de l'éco contribution à hauteur du nombre de ruches que vous avez déclaré sur le portail télérucher (déclaration obligatoire).

Délivrance d'une attestation sur demande de l'adhérent

+La participation gratuite ou à tarif réduit à l'ensemble des événements organisés par le SNA.

Son montant est de 0.40 €par ruche.

- OPTION 2 : cette option comprend :

+ La prise en charge par le SNA de la couverture assurance en responsabilité civile apicole- Défense pénale et recours + incendie + tempête + inondation + vol + détérioration à hauteur du nombre de ruches que vous avez déclaré sur le portail télérucher (déclaration obligatoire).

Délivrance d'une attestation sur demande de L'adhérent.

+La prise en charge par le SNA de l'éco contribution à hauteur du nombre de ruches que vous avez déclaré sur le portail télérucher (déclaration obligatoire).

Délivrance d'une attestation sur demande de L'adhérent

+La participation gratuite ou à tarif réduit à l'ensemble des événements organisés par le SNA.

Son montant est de 3,40 € par ruche.

Les conditions générales d'assurance sont consultables sur le site :

<https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/>

Taxe éco emballage :

A compter du 1 janvier cette taxe est gérée par LEKO à ce titre vous vous engagez :

- A indiquer le nombre de ruches déclarées sur votre déclaration annuelle des ruches.
- A souscrire auprès du SNA un des packs proposés.
- A accepter les contrôles externes réalisées par LEKO.
- A ne commercialiser que des pots de Miel.

Api Connect

Pour obtenir vos justificatifs concernant l'adhésion, l'assurance ou les abonnements il faut vous rendre sur l'adresse <https://app.apiconnect.fr>, indiquer son adresse mail et valider.

Initiation à l'apiculture :

Ces deux cases sont à servir uniquement par les personnes inscrites aux cours débutants.

NB : attention l'ensemble des prestations n'est acquis qu'après enregistrement des opérations.